

13006

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une foi



MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET L'ENFANCE



CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS ET PROGRAMMES DE  
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (CSO-PLCP)

**RENCONTRE INTERNATIONALE DES AGENCES  
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LOCAL :  
100 BONNES PRATIQUES POUR UN MONDE  
DURABLE  
CONTRIBUTION DU SENEGAL**

*Avant  
Service Invoque  
du Jeudi 17/05/2015*

MILAN - ITALIE DU 21 AU 23 SEPTEMBRE 2015

## INTRODUCTION

Le Sénégal, pays situé à l'extrême ouest de l'Afrique au sud du Sahara, creuset d'une longue tradition de culture démocratique, de ~~construction progressive et continue~~ <sup>laboratoire d'ex de reformes</sup>, d'un processus de décentralisation et de transfert de responsabilités aux communautés de base, se réjouit de prendre part à cette importante rencontre internationale d'échanges et de partage sur les bonnes pratiques en matière de Développement Economique Local.

C'est la raison pour laquelle, la délégation Sénégalaise voudrait saisir cette opportunité pour remercier le collègue **KIP International** pour cette heureuse initiative et son engagement auprès des populations du Tiers Monde, principalement africaines dans leur lutte pour l'avènement d'un monde meilleur.

C'est le lieu également de remercier chaleureusement le Gouvernement Italien pour son appui constant au peuple Sénégalais à travers le financement de différents projets et programmes visant à améliorer qualitativement les conditions de vie des femmes, des jeunes et des familles dans une perspective d'un développement humain durable.

*La présente contribution s'inscrit dans une vision partagée d'une approche de Développement Economique Local apte à favoriser la valorisation du potentiel d'initiatives et de capacités productives des femmes et des jeunes pour une croissance économique inclusive et respectant les droits humains.*

En effet, grâce à l'appui de la Coopération Italienne, le Gouvernement du Sénégal à travers son Ministère en charge du Développement Social et en partenariat avec le collègue KIP International vient de boucler un important processus de recherche action sur la mise en œuvre d'une vision de Développement Economique Local articulée autour d'une plate forme technique globale, intégrée et décentralisée, apte à corriger les fragmentations d'offre de services et de demandes souvent constatées dans les différentes stratégies de réponse aux préoccupations des populations à la base.

Sous ce registre, la présente communication sera articulée autour des points ci après :

- Contexte général ;
- Politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté et de protection sociale ;
- Présentation du nouveau Cadre de Coopération Pays Italie- Sénégal ;
- Cadre conceptuel pour un Développement Economique Local visant l'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes selon une approche territoriale ;
- Axes stratégiques prioritaires d'intervention ;
- Conclusion.

## I. CONTEXTE GENERAL

Avec une population de **12 873 601 habitants** dont **6 428 189 hommes** et **6 445 412 femmes**, le Sénégal se caractérise une grande jeunesse de sa population (la moitié est âgée de moins de 18 ans ; 17 ans chez les hommes contre 19 ans chez les femmes).

La majorité de la population sénégalaise est rurale avec 7.048.624. La population urbaine est de 5.824.977 habitants. Cet accroissement démographique ne s'est pas accompagné d'opportunités de créations de richesses et d'un accès aux services sociaux de base pour les groupes vulnérables (femmes, jeunes).

Les ménages au Sénégal sont au nombre de 1.526. 794. La taille moyenne des ménages varie selon le milieu de résidence. En moyenne un ménage compte 8 individus. Cette taille est plus importante en milieu rural (10) qu'en milieu urbain (7). Le nombre de ménages agricoles est égal à 755.559, soit 49,5% des ménages. Parmi ces ménages agricoles, l'essentiel se livre à la culture pluviale (60,7%) et à l'élevage (60,1%).

L'incidence de la pauvreté au Sénégal n'a que légèrement baissé pour atteindre 46,7 % en 2011, contre 48,3 % en 2005, selon la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal réalisée en 2011. L'extrême pauvreté s'est inscrite sur la même tendance en passant de 17 % à 15 % entre 2001 et 2011.

Durant ces 25 dernières années, des efforts ont été déployés par les gouvernements pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, mais des disparités persistent dans de nombreux domaines, comme en atteste le rapport de la Banque mondiale sur « Le développement dans le monde en 2012 : Egalité des genres et Développement ».

Selon la dernière revue de la **Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) en 2014**, malgré des avancées incontestables, des disparités encore persistantes confortent la situation inégale des hommes et des femmes dans les domaines, social, économique et politique.

Suite à l'alternance démocratique de mars 2012 et eu égard au contexte socio-économique particulièrement difficile marqué par une demande sociale manifestement exigeante et pressante, les nouvelles autorités ont élaboré, avec toutes les parties prenantes, la **Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (SNDES 2013 – 2017)** qui s'inscrit dans une « **vision à long terme de promotion d'une société sénégalaise émergente dans la solidarité intra et intergénérationnelle** ».

Dans le souci de favoriser l'accélération de l'atteinte d'une croissance économique inclusive et durable, le gouvernement avec l'appui de tous les acteurs (administration, société civile, secteur privé, PTF, experts de la diaspora, etc.) a élaboré le **Plan Sénégal Emergent (PSE)** qui constitue le référentiel de la politique économique et sociale à travers les trois (03) piliers ci-après :

- Transformation structurelle de l'économie et croissance ;
- Capital humain, protection sociale et développement durable ;
- Gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Un plan d'action prioritaire, articulé sur la période 2014-2018, opérationnalise le PSE à travers la mise en cohérence des axes stratégiques, objectifs sectoriels et lignes d'action, aux projets et programmes de développement.

Dans le même ordre de priorité, le gouvernement ambitionne de promouvoir la contribution du secteur privé à travers des investissements structurants et massifs suivant des mécanismes de financement innovant dont notamment le Partenariat Public Privé (PPP).

## II. POLITIQUES ET STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET DE PROTECTION SOCIALE : ENJEUX, DEFIS ET OPPORTUNITES POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

Les différentes études menées ces dernières années sur les processus de mise en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté ont permis de mettre au point les limites conceptuelles, structurelles et opérationnelles des initiatives développées dans ce domaine. Ces études ont abouti à l'exigence de renouveler les perspectives dans l'approche des questions de pauvreté et, par conséquent, à une refonte des stratégies et méthodologies qui les sous-tendent.

En effet, l'inexistence ou la faiblesse de système de protection sociale axé sur la famille (socle social de base prenant en compte l'accessibilité à des services sociaux de qualité, aux opportunités d'emploi et de revenus, renforcement capacités de résilience aux chocs, transferts monétaires) constitue une limite dans l'approche conceptuelle et les procédures et mécanismes de ciblage des groupes vulnérables principalement les femmes, les jeunes et les ménages.

Dans ce cadre, le Gouvernement du Sénégal a défini une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) pour apporter une réponse à cette situation de vulnérabilité. La protection sociale est au centre des politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté et elle est considérée comme une nouvelle approche politique visant l'intégration, dans un seul cadre, des problématiques relatives à la sécurité sociale et celles relatives à la réduction de la pauvreté. Elle constitue un facteur de résilience et d'opportunités qui permet d'assurer un minimum de bien être aux individus en luttant contre l'insuffisance monétaire, l'exclusion sociale, la discrimination et les risques de vie. Elle joue ainsi un rôle clé dans la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité et favoriser la croissance inclusive, soutenir la cohésion sociale et la stabilité.

*à app. note.*

Ainsi, le Ministère en charge du Développement Social a conçu et mis en œuvre avec les différentes parties prenantes, l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS). Cette initiative se veut un cadre fédérateur des interventions en matière de protection sociale selon une approche globale, intégrée, participative et décentralisée. Elle repose sur, d'une part, un dispositif institutionnel (plateformes techniques opérationnelles des services déconcentrés de l'Etat) et communautaire (Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires/APDC) et d'autre part, un Modèle de ciblage géographique, communautaire.

La protection sociale est au centre des politiques publiques du Gouvernement du Sénégal en matière de lutte contre la pauvreté et elle est considérée comme une nouvelle approche politique visant l'intégration, dans un seul cadre, des problématiques relatives à la sécurité sociale et celles relatives à la réduction de la pauvreté. Elle constitue un facteur de résilience et d'opportunités qui permet d'assurer un minimum de bien être aux individus en luttant contre l'insuffisance monétaire, l'exclusion sociale, la discrimination et les risques de vie. Elle joue ainsi un rôle clé dans la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité et permet de favoriser la croissance inclusive, de soutenir la cohésion sociale et la stabilité.

La protection sociale est définie comme un ensemble d'initiatives privées et publiques visant à réduire les risques dont sont exposées les populations et à améliorer leurs capacités d'autoprotection face aux chocs et à la perte de revenus qui menace leur bien-être. Elle assure les fonctions de (i) **Prévention** : en intervenant en amont pour éviter le basculement des populations dans la pauvreté avec les chocs ;(ii) **Protection** : en fournissant une assistance pour protéger les individus et les familles vulnérables contre des pertes catastrophiques et irréversibles de capital humain (éducation pour les enfants, soins de santé pour les ménages);(iii) **Promotion** : en améliorant les revenus et les capacités des groupes vulnérables avec leur réinsertion dans le marché du travail et l'investissement dans le capital humain ; ce qui vise leur autonomisation socio- économique.

L'accès universel aux garanties fondamentales en matière de protection sociale est un droit humain et une manière directe et efficace de réduire les inégalités et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La protection sociale est également un investissement dans une société saine, productive et juste. Elle stabilise les moyens d'existence de la population et l'économie, contribue à la cohésion et à la paix sociales, et renforce la capacité de la population à résister aux chocs économiques et environnementaux.

Au Sénégal, en l'absence d'un système de protection sociale intégrée, les personnes diminuées et vulnérables basculent souvent dans l'extrême pauvreté, en cas de survenus de risques sociaux (maladies, accidents, perte d'emplois...). Il s'y ajoute une faible couverture d'assurance santé (20%) des populations et une inefficacité des mécanismes de protection sociale qui reste un des facteurs limitant de la baisse du taux d'incidence de la pauvreté. Sur un autre registre, le déficit de couverture des risques financiers associé à la maladie a des répercussions négatives sur les stratégies de lutte contre la pauvreté axées sur le financement des initiatives économiques locales par les mutuelles de crédit. En effet, l'existence d'une couverture aurait protégé davantage les revenus des ménages, et réduit leurs dépenses de santé.

En matière de protection sociale, malgré l'important dispositif d'appui aux groupes vulnérables, l'enjeu majeur d'améliorer leurs conditions socio-économiques demeure. En effet, l'accès aux ressources et aux facteurs de production, le renforcement du dispositif d'insertion sociale des groupes vulnérables, la consolidation et l'extension des mécanismes de transferts sociaux, la mise en place d'une couverture maladie universelle et l'amélioration des

mécanismes de ciblage, d'information et de suivi-évaluation restent des défis à relever pour une meilleure efficacité du dispositif de protection sociale.

La mise en œuvre d'une politique de protection sociale efficace passe par un modèle de ciblage pertinent des bénéficiaires ainsi qu'une stratégie d'autonomisation socio-économique de ces derniers afin d'éviter leur maintien dans la pauvreté et la transmission intergénérationnelle de celle-ci. Le défi majeur sera ainsi d'harmoniser les différents modèles existants de ciblage selon des critères géographique, communautaire ou catégoriel.

La politique sectorielle en matière de protection sociale vise à contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers une approche globale intégrée et décentralisée des groupes vulnérables.

Plus spécifiquement il s'agira de :

- Mettre en place un dispositif communautaire de base pour accroître l'efficacité de la prise en charge de la demande sociale par un encadrement de proximité des groupes vulnérables ;
- Renforcer les capacités techniques des groupes vulnérables, des acteurs et partenaires institutionnels à la base ;
- Favoriser l'accès des Groupes vulnérables à des dispositifs de prévention et de réponses aux chocs économiques et naturels ;
- Améliorer l'accès des Groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base ;
- Favoriser l'accès des groupes vulnérables aux actifs économiques ;
- Assurer le suivi évaluation des projets sociaux à l'échelle communautaire.

### III. PRESENTATION DU NOUVEAU CADRE DE COOPERATION PAYS ITALIE- SENEGAL

L'objectif principal de la coopération sénégal-italienne, pour la période 2014-2016, consiste, à promouvoir l'éradication de toute forme de pauvreté et de vulnérabilité à travers le soutien aux processus d'émersion et d'émancipation économique et sociale des couches sociales les plus économiquement et socialement défavorisées, prêtant une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

Dans cette nouvelle phase de programmation, l'Italie et le Sénégal proposent une *stratégie intégrée et innovante, issue de la capitalisation des expériences positives acquises et en mesure de donner une réponse efficace à la fragmentation des interventions classiques de coopération*. Les initiatives de coopération du nouveau Programme Pays et celles du Programme précédent seront ainsi réalisées de manière étroitement coordonnée et concertée dans les régions d'intervention afin d'en assurer une efficacité et complémentarité maximale.

A travers la synergie entre ses différentes initiatives, le Programme Pays veut ainsi favoriser les processus de gouvernance démocratique et participative du développement et de rendre plus solides et durables les interventions de la Coopération sénégal-italienne les reliant aux processus en cours d'internationalisation du développement national et régional.

En outre, le Programme Pays veut mieux relier les activités de protection sociale, notamment celles en faveur de l'*empowerment* des femmes et des jeunes, selon les modèles de succès des entreprises sociales durables, qui valorisent le patrimoine existant des réseaux de solidarité et représentent un élément stratégique de développement local inclusif.

La stratégie du nouveau Programme Sénégal - Italie voudrait ainsi favoriser les réformes nationales en faveur de la déconcentration, de la décentralisation démocratique et de l'appui au développement local inclusif et durable en cohérence avec les lignes directrices de lutte contre la pauvreté et sur l'égalité de genre et l'*empowerment* des femmes du Comité pour l'Aide au Développement au sein de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique – (DAC-OCDE) et de la DGCS-MAE.

En plus le programme adoptera une approche "*twintrack*", qui utilise les indicateurs d'efficacité pour les thématiques de "genre et développement" de façon transversale – notamment en ce qui concerne le secteur du développement rural et de la protection sociale, combiné avec des actions d'*empowerment*.

Le co-développement, l'internationalisation, la mise en place de partenariats entre territoires du Nord et du Sud et entre les Pays du Sud du monde représentent le trait innovant du nouveau Programme Italie-Sénégal, qui confirme la volonté des deux Gouvernements d'unir leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement définis dans le **Programme Sénégal Emergent (PSE)**.

#### **IV. CADRE CONCEPTUEL POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL VISANT L'AUTONOMISATION SOCIO-ECONOMIQUE DES FEMMES ET DES JEUNES SELON UNE APPROCHE TERRITORIALE**

Dans le souci de mettre en œuvre les domaines de concentration retenus par le cadre de coopération pays sus indiqué, le Gouvernement du Sénégal, à travers le Ministère en charge du Développement Social et en partenariat avec les différents départements sectoriels, les organisations de la société civile, le secteur privé, les organisations faitières de femmes et de jeunes, a, suite à un processus participatif et itératif élaboré un cadre conceptuel et un dispositif opérationnel pour une nouvelle vision du Développement Economique Local visant l'autonomisation socio économique des jeunes, des femmes et des familles articulés autour d'un nouveau Programme d'Appui au Développement Economique et Social.

Ce cadre conceptuel est mis en œuvre à travers le *Programme d'Appui au Développement Economique et Social du Sénégal- PADESS* » qui est la principale initiative de coopération prévue dans le nouveau Programme Pays Italie Sénégal 2014-2016.

Le PADESS est le résultat de la capitalisation des programmes de la Coopération italo-sénégalaise, réalisés dans la période 2010-2013, PIDES-PLASEPRI-CIDEL et des réflexions entre le Ministère de la Femme du Sénégal, en charge du développement social, et de la Coopération Italienne pour la promotion du développement inclusif, endogène et humain. Il prévoit le développement de synergies avec les autres programmes inscrits dans la nouvelle programmation Italie-Sénégal 2014-2016.

Il interviendra dans les régions prioritaires prévues dans le Programme de Coopération Sénégal Italie 2014-2016 en collaboration avec les autres initiatives prévues par la coopération italienne dans le pays : Dakar, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Thiès, Fatick.

***Le programme vise à contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers une approche globale, intégrée et décentralisée de protection sociale et d'autonomisation socio-économique des groupes en situation de vulnérabilité, notamment des femmes, des jeunes et des ménages, dans une perspective de développement économique local.***

Le programme favorise la création d'opportunités d'emplois et l'amélioration des conditions de vie de la population, notamment des femmes, des jeunes et des ménages, à travers le renforcement des dynamiques locales de développement économique dans tous les secteurs combinant compétitivité territoriale, inclusion sociale et protection environnementale (*Approche Economie Verte*), afin de promouvoir une croissance économique inclusive.

En effet, la philosophie du PADESS est basée sur le constat que le développement ne dépend pas uniquement des variables économiques mais il est aussi la résultante de la capacité sociale à le déterminer, le poursuivre et le contrôler. Par conséquent, elle trouve son caractère novateur dans la conjonction directe des ressources et des objectifs économiques avec les ressources humaines, institutionnelles et sociales du territoire.

L'approche conceptuelle du PADESS s'appuie sur la conviction selon laquelle on ne peut lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement humain et inclusif que lorsque l'ensemble des acteurs les plus représentatifs au niveau local trouvent un accord pour concevoir, organiser et soutenir un réseau endogène capable de catalyser le développement.

Cette nouvelle approche du développement économique et social est fondée sur les concepts clés suivants :

- **Le développement du territoire est fortement conditionné par la volonté et la capacité des acteurs locaux.** Plus ils sont en mesure d'identifier ensemble, des objectifs spécifiques réalisables pour leur territoire, plus le consensus sur les priorités et la coordination des actions seront efficaces.
- **Le développement d'un territoire tourne autour de la valorisation du potentiel endogène.** Il n'existe pas de territoire qui ne possède au moins une ressource exploitable. Il faudrait plutôt identifier ces ressources, choisir la stratégie adéquate à les valoriser et élaborer les outils aptes à les développer.
- **La vulnérabilité n'est pas une condition subjective mais elle est le résultat de l'interconnexion des facteurs socioéconomiques et culturels qui ont un impact négatif sur le contexte et sur une situation donnée.** L'analyse partagée des besoins et des solutions possibles et la valorisation des connaissances endogènes devraient favoriser l'identification, selon une approche intégrée, des obstacles qui empêchent les femmes et les jeunes de libérer leurs potentialités et de participer pleinement à leur développement et de jouir d'une citoyenneté effective.
- **Au regard de la complexité de la pauvreté et de ses implications multiformes dans les stratégies de survie des ménages, l'approche pour l'émergence de familles productives prendra en compte plusieurs paramètres pour répondre aux besoins en développement des familles.** Cette approche repose sur un certain nombre de leviers : i) accès à l'information économique, ii) renforcement du capital humain, iii) autonomisation économique, iv) transfert de technologie adaptées.
- **Les stratégies de lutte contre la vulnérabilité et la pauvreté ne peuvent réussir qu'à travers l'identification des processus d'émergence et d'émancipation socioéconomique des groupes les plus défavorisés, notamment des femmes, des jeunes et des ménages avec une approche d'empowerment.** Les approches qui

En vue d'assurer une meilleure prise en compte de la dimension genre en tant qu'approche stratégique et transversal (*mainstreaming*) du PADESS, dans la conception des CIDES, le programme adoptera une démarche *twintrack*, qui combine :

- d'une part, l'élaboration des indicateurs spécifiques de genre, selon une approche participative, qui associe l'analyse quantitative à celle qualitative, qui permettront de mesurer leur impact sur la vie des femmes ;
- et d'autre part, la réalisation d'activités de promotion de l'*empowerment* des femmes dans les domaines de la formation, de la sensibilisation, de l'accompagnement, de la planification locale sensible au genre et du plaidoyer, afin de répondre à leurs besoins stratégiques. Ces activités seront précédées par des analyses approfondies sur les conditions de vie des femmes, sur les obstacles les empêchant de jouir d'une pleine citoyenneté, sur leurs potentialités et sur leur rôle central dans le développement économique et social de leur territoire.

Dans le cadre du partenariat qui lie la Coopération Italienne et le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, pour la mise en œuvre du *Programme Intégré de Développement Economique et Social – PIDES*, dont la CSO-PLP assure l'ancrage institutionnel, une mission de l'*Ecole Internationale KIP* a été effectuée en juillet 2014 pour assister le CSO-PLP dans l'élaboration d'une note stratégique opérationnelle de lutte contre la pauvreté, qui a permis d'encadrer le PADESS prévu dans la nouvelle programmation sénégallo-italienne 2014-2016. L'*Ecole Internationale KIP* a assuré l'assistance technique à la CSO-PLP pour la création des CIDES dans les deux régions d'intervention du PIDES, Kaolack et Dakar.

A cet effet un atelier interministériel de partage des politiques de lutte contre la pauvreté, au niveau national et international, a été organisé le 7 juillet 2014. Il a permis de capitaliser sur les expériences passées et en cours et d'identifier les axes stratégiques prioritaires du nouveau Programme PADESS.

## V. AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES D'INTERVENTION

Le programme PADESS s'articulera autour des axes stratégiques prioritaires suivants :

1. Le développement des systèmes de services intégrés du territoire (CIDES) ;
2. L'animation économique et territoriale ;
3. L'accompagnement des femmes, des jeunes et des familles pour leur **autonomisation socioéconomique** et leur émergence ;
4. Promotion, soutien et diffusion de l'innovation ;
5. Le pilotage stratégique ;
6. Les partenariats et l'internationalisation.

La transversalité de la dimension genre couvre tous les axes stratégiques du programme.

*La logique de l'intervention est résumée dans le schéma de la figure 1.*

### 6.1 Le développement des systèmes des services intégrés du territoire (CIDES)

Les services intégrés pour le développement économique et social du territoire, représentés en premier lieu par les Centre Intégrés de Développement Economique et Social – CIDES, sont des structures à but non lucratif, à participation publique et privée. Ils appuient les jeunes, les femmes et les ménages à améliorer leur conditions socioéconomiques, à travers la définition

de lignes stratégiques d'intervention pour dynamiser l'économie locale ainsi que la prestation de services d'animation, de sensibilisation, d'information, de formation, d'assistance technique, financière et commerciale, d'innovation, de raccordement avec les services sociaux.

Le Ministère de la Femme et la Coopération Italienne, à travers le PIDES, ont déjà enregistré une forte demande pour la création des CIDES, en raison de la faiblesse des plateformes techniques, inclusives et intégrées similaires et de la fragmentation des services offerts aux populations, notamment les femmes, les jeunes et les ménages.

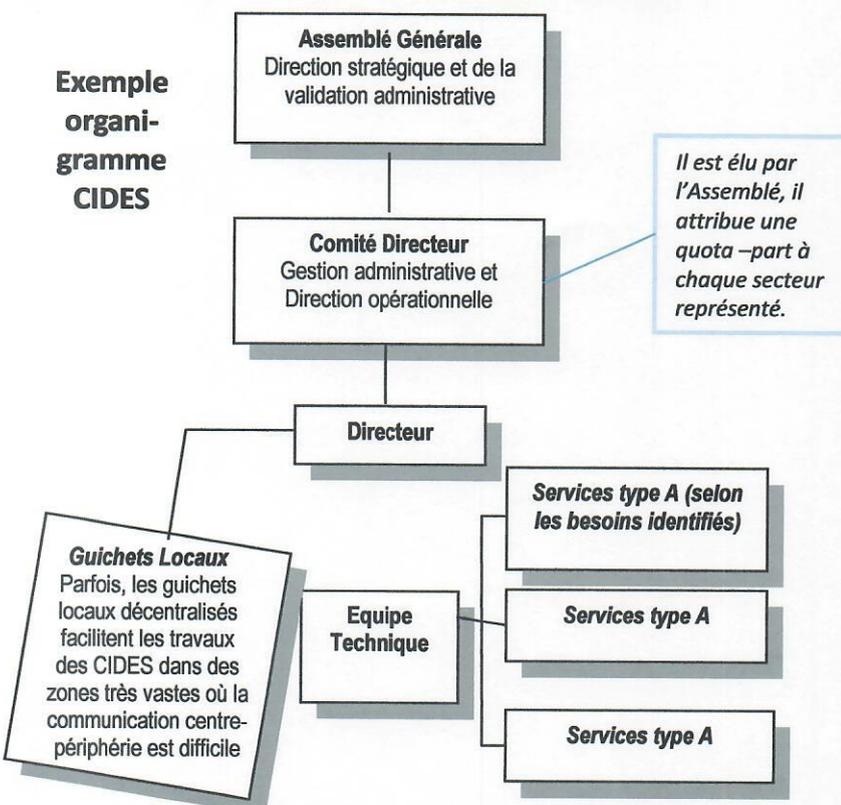
De plus l'étude de faisabilité des CIDES, réalisée dans les régions de Dakar et Kaolack par le PIDES, en démontrant leur appropriation par les acteurs locaux, a permis ainsi d'accélérer le processus de passage à l'échelle.

Le PADESS réalisera un CIDES pour chaque zone d'intervention où ces structures n'existent pas (Kolda, Sédhiou, Fatick, Diourbel, Thiès) et renforcera ceux de Kaolack et Pikine dont le processus de création déjà terminé sera utilisé comme bonne pratique et support pour la mise en place des nouveaux CIDES.

Ils permettent le dialogue permanent entre les différentes composantes de la société, la concertation et la dynamisation de l'économie locale, la concentration des efforts sur les priorités et les besoins correspondants – en évitant le gaspillage - le dialogue proactive avec le Gouvernement.

**L'objectif du CIDES de KAOLACK**  
 « Un développement humain équitable basé sur une économie locale durable soutenue par la promotion de filières porteuses, la participation inclusive et l'appui multiforme aux acteurs économiques et sociaux de la région de Kaolack »

**Exemple organigramme CIDES**



Les membres des CIDES seront, en général, des acteurs locaux qui opèrent dans le territoire, comme les associations communautaires, les syndicats, les organisations de producteurs, les associations d'entrepreneurs, les centres de services, les collectivités locales, les services déconcentrés de l'Etat, les organismes publics spécialisés, les institutions de formation professionnelle, les institutions financières, les universités etc.

Les CIDES seront planifiés pour avoir une longue durée, bien au-delà de celle du programme PADESS, et prendront en charge les fonctions de :

- l'animation économique et territoriale ;
- l'articulation entre la planification et le développement des potentialités économiques du territoire ;

- l'empowerment des femmes, des jeunes et des ménages,
- l'accès au financement ;
- l'accès aux services sociaux de base ;
- la promotion, le soutien et la diffusion de l'innovation.

La pérennisation des CIDES sera assurée par un processus de transfert de responsabilité aux principaux acteurs locaux, à travers de mécanismes et procédures de gestion concertée, un dispositif de planification de renforcement des capacités, un système de suivi et évaluation, conduit par le PADESS.

**L'objectif du CIDES de PIKINE**  
**« Valoriser les potentialités locales à travers une mutualisation des ressources des différents acteurs afin d'améliorer l'empowerment des populations vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, dans la perspective d'un développement durable »**

Plus spécifiquement il s'agira de :

- élaborer et valider un plan financier sur cinq ans ;
- assurer la couverture financière pour au moins 2 ans ;
- assurer la compétence professionnelle des ressources humaines ;
- assurer l'engagement des organes de gestion ;
- élaborer un mécanisme efficace de gestion financière ;
- prévoir des sources de financement diversifiées et prévisibles ;
- promouvoir la mise en réseau des CIDES avec des organismes internationaux, pour l'assistance technique et l'accompagnement (Réseau mondial des CIDES ILS LEDA).

Un fonds solidaire pourra être constitué au sein des CIDES pour le soutien aux services sociaux qui dépendent beaucoup des financements externes, comme les centres contre la violence faite aux femmes, les centres sociocommunautaires pour les jeunes et de promotion des droits des femmes.

## **6.2 L'animation économique et territoriale**

Une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté passe nécessairement par la multiplication des opportunités d'emploi stable et décent.

A cet effet, le PADESS appuiera les acteurs locaux dans l'identification des potentialités compétitives de leur territoire et dans la dynamisation de l'économie territoriale par le renforcement des filières porteuses, à travers le renforcement des petites et moyennes entreprises existantes, la création des nouvelles entreprises et coopératives, la formalisation des entreprises informelles. Ces entreprises trouveront, dans les filières porteuses du territoire, l'environnement idéal pour prospérer, développer des réseaux coopératifs et solidaires et offrir des multiples occasions de travail et auto emploi, surtout si les elles sont orientées vers l'inclusion sociale de jeunes, des femmes et des ménages en situation de pauvreté, l'égalité de genre et le respect de l'environnement (économie verte).

Le programme appuiera le développement des méthodologies et l'élaboration des instruments pour l'analyse des potentialités, l'exploitation des spécificités du territoire du point de vue économique, naturel, environnemental, culturel et social, en vue de construire et de développer les filières en milieu rural et urbain.

Le programme appuiera la formation des capacités pour gérer cet axe stratégique, surtout en relation avec les CIDES.

Pour chaque région le PADESS réalisera la cartographie des potentialités compétitives, inclusives, durables et de genre et développera les lignes stratégiques de valorisation de ces potentialités.

Cette action sera articulée aux plans locaux de développement et aux plans nationaux de développement sectoriels, en vue d'harmoniser ces plans avec les exigences et les demandes de développement ressorties de l'exercice de cartographie stratégique participative. Il sera prévu un accompagnement pour l'implémentation de ces plans.

L'inclusion sociale des femmes, des jeunes et des ménages, dans l'économie locale, sera réalisée grâce aux actions parallèles des autres axes stratégiques et en synergie avec d'autres programmes nationaux, comme le « Projet d'appui à la promotion de l'emploi pour les jeunes et les femmes » (PAPEJF) financé par la Banque Africaine de Développement - BAD.

### **6.3 L'accompagnement des femmes, des jeunes et des familles pour leur autonomisation socio-économique et leur émergence**

Le PADESS appuiera à travers les CIDES les acteurs nationaux et locaux à réaliser un ensemble d'actions intégrées, qui comprendront l'information, le renforcement des capacités, l'assistance financière et la collaboration avec les services sociaux de base.

#### **Renforcement des capacités**

Cette composante prévoit le développement d'une stratégie transversale de renforcement des capacités des groupes cible du programme, femmes, jeunes et famille et de tous les autres acteurs locaux impliqués dans le processus de création des CIDES (organes de gestion et ressources humaines des CIDES, associations, ONG, collectivités locales, etc.) afin d'en améliorer l'efficacité de l'impact des autres actions.

Le renforcement des capacités prendra en charge les besoins spécifiques et stratégiques, du point de vue technique et sociopolitique, de chaque acteur, notamment des femmes, et aura comme objectif d'améliorer la confiance, l'autonomie, le savoir-faire, le savoir entreprendre, le travail en associations et en réseaux, etc.

En outre, le renforcement des capacités sera fonctionnel aux stratégies de développement identifiées dans l'axe N°2, de manière à maximiser l'efficacité des résultats et à permettre une réelle inclusion des groupes cibles dans le circuit économique et sociale.

Le programme réalisera aussi des campagnes de sensibilisation et informations sur les droits, l'accès aux opportunités économiques, l'accès aux services sociaux, la promotion de la citoyenneté et les valeurs civiques, la prévention des chocs et catastrophes et sur toutes autres thématiques stratégiques retenues nécessaires, en vue de promouvoir l'inclusion effective de tous les groupes en situation de vulnérabilité, notamment les femmes.

#### **Accès au financement**

Un des obstacles majeurs à l'inclusion des femmes, des jeunes et des ménages en situation de vulnérabilité est l'accès au financement. En effet, l'absence de garanties, la complexité des procédures, le coût élevé des opérations et l'absence d'accompagnement sont autant de facteurs qui freinent l'accès au crédit.

Le PADESS compte promouvoir la mise en place d'un *fonds de garantie territorial* et/ou autres mécanismes de financement innovants et adaptés aux groupes cibles, dans chaque zone

d'intervention. L'enveloppe attribuée à ces instruments financiers représentera une partie consistante du financement du programme assuré par le crédit concessionnel (15 Millions de €).

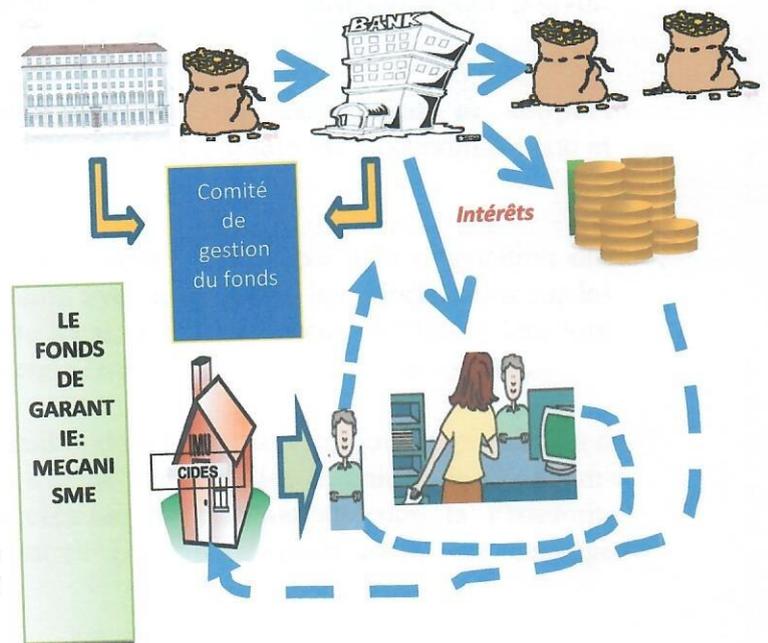
Le PADESS prévoit des mécanismes de réduction des risques liés au non remboursement qui promeuvent, à travers les CIDES, la gestion participative, la sensibilisation vers l'ownership locale, l'accompagnement technique dans l'élaboration des business plans, la négociation avec les institutions financières et la gestion de l'entreprise.

Le Fonds de garantie territorial ainsi conçu contient au moins deux avantages comparatifs :

1. L'effet multiplicateur du fonds qui permet de doubler au moins le montant initial.
2. La génération d'intérêts, qui pourrait servir à la couverture des coûts relatifs aux services d'accompagnement gratuits fournis par les CIDES.

Cette deuxième condition a un impact positif sur le remboursement des crédits.

En effet, l'expérience internationale démontre qu'avec ces conditions le taux de remboursement est supérieur à 97% et atteint presque 100% pour les femmes.



### Accès aux services sociaux

Le PADESS promeut, dans son approche, la combinaison de la dimension économique et de la dimension sociale à travers l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, répondants aux besoins pratiques et stratégiques des femmes, des jeunes et des ménages.

Dans ce cadre cette composante peut, entre autre, s'articuler autour des lignes actions suivantes :

- a) Formation, communication et sensibilisation (campagnes de prévention et d'amélioration des comportements, etc.) ;
- b) Information sur l'offre de service, les procédures et les modalités d'accès ;
- c) Promotion des entreprises sociales, qui prennent en charge les groupes en situation de vulnérabilité et/ou qui fournissent des services d'assistance sociale.

### **6.4 La promotion, soutien et diffusion de l'innovation**

Le développement technologique rapide actuel peut jouer un rôle très important pour mettre en œuvre les stratégies de lutte contre la pauvreté, pour valoriser les ressources naturelles des territoires dans une optique de durabilité, pour développer des chaînes de valeur territoriales compétitives et des services efficaces pour les populations locales.

Cet énorme potentiel de nouveaux savoirs et technologies est souvent peu exploité et valorisé à cause de la difficulté d'accès des usagers potentiels aux informations et à l'assistance technique nécessaire.

Les universités, les centres de recherche spécialisés et les grandes entreprises évidemment travaillent déjà en réseau avec leurs homologues au niveau national et international, ayant accès à toutes les informations nécessaires pour faire face aux défis de la modernité. Les incubateurs qui opèrent actuellement au Sénégal ont été créés dans le cadre des Universités justement pour pouvoir bénéficier des compétences spécialisées existantes, mais la diffusion de la culture d'innovation d'entreprise demande des efforts plus consistants pour pouvoir donner les résultats espérés.

Il est donc fondamental de créer **une plateforme nationale de services de support technique à l'innovation** dans les secteurs de l'agriculture durable, de l'économie verte et des autres domaines d'intervention du PSE.

Ce système de support technique à l'innovation pourra mettre ainsi à la disposition des acteurs locaux, à travers et en étroite collaboration avec les CIDES, les informations sur les technologies innovantes et adaptées au contexte local, et les mettre en condition à leur tour d'accompagner efficacement les petites et moyenne entreprises et coopératives locales.

Le PADESS accompagnera la création au niveau national d'un service pour la promotion de technologies et méthodologies innovantes qui s'encadrent dans les domaines de l'économie verte et du PSE. Le PADESS facilitera la création de partenariats entre la Plateforme nationale et les structures homologues d'autres pays pour promouvoir les échanges d'informations et de stratégies.

Ce service national permanent devrait comprendre les composantes suivantes:

- Une institution nationale compétente en matière de promotion de la science et de la technologie disponible à avoir une fonction de coordination du service national permanent pour le soutien technologique aux acteurs territoriaux ;
- Un Comité Scientifique, composé par des experts sénégalais de haut niveau dans les différents domaines ;
- Un groupe d'institutions et organisations nationales spécialisées disponibles à donner leur appui en termes d'assistance technique pour la création de petites et moyennes entreprises innovantes ;
- Un Guichet créé au niveau national où les différents acteurs peuvent soumettre leurs demandes d'assistance spécialisée et d'information en matière d'innovation ;
- Un Catalogue national des technologies et méthodologies innovantes identifiées, documentées et diffusées, comme instrument pour la capitalisation des connaissances existantes et des technologies traditionnelles du pays, pour la diffusion de l'innovation au service des petites et moyennes entreprises, afin de leur permettre de bénéficier du grand potentiel technologique actuel ;
- Un réseau des structures et services de référence au niveau territorial comme les CIDES et les incubateurs (l'incubateur en phase d'étude à Kaolack, réalisé par le programme PLASEPRI), qui facilitent l'implémentation des innovations, signalent les besoins et demandes spécifiques d'innovation sur lesquels le service devra opérer.

## **6.5. Le pilotage stratégique et l'assistance technique**

Les activités réalisées par le PADESS seront accompagnées par un système de référence national pour en assurer la cohérence avec la politique du Gouvernement Sénégalais, pour en augmenter l'efficacité et pour influencer les politiques nationales.

A cette fin le PADESS accompagnera le Gouvernement pour assurer le pilotage stratégique, pour le développement des synergies avec des autres programmes similaires, pour la production des matériels scientifiques, pour la promotion des débats nationaux et internationaux sur les stratégies de lutte contre la pauvreté et la protection sociale et pour établir des partenariats avec des structures nationales et internationales d'excellence pour l'opérationnalisation de l'approche conceptuelle du programme.

## **6.6 Les partenariats et l'internationalisation**

Le PADESS va promouvoir et faciliter les relations internationales des partenaires sénégalais et des CIDES avec des institutions italiennes et européennes et la coopération SUD-SUD avec le but de :

- Permettre des échanges d'expériences, de connaissances et de bonnes pratiques ;
- Participer à des évènements et des foires internationales ;
- Assurer le tuteurage aux CIDES de la part des structures italiennes et européennes similaires ;
- Participer activement aux réseaux internationaux, avec un regard particulier à KIP-ILS LEDA (le réseau mondial des agences de développement local et des CIDES pour le développement humain), EURADA (le réseau des agences de développement local d'Europe), KIP-IDEASS (Innovation for Development and South-South Cooperation), EBN (le réseau des incubateurs et des Business Innovation Center d'Europe), le réseau européen des districts Bio ;
- Activer des échanges commerciaux de produits et services (tourisme) à travers les réseaux correspondants (Commerce solidaire, Slow Food, Ligue des Coopératives, réseau des districts Bio, etc.) ou des relations bilatérales ;
- Réaliser des accords de coopérations avec des collectivités locales italiennes et européennes (régions, provinces, associations de communes et communes) pour gérer des projets et des activités en commun.